

## SUSPICION DE CAS DE COVID-19 AVANT LE CAMP

Chez les jeunes de – de 18 ans, <b>NE PEUT PAS</b> participer au camp pour suspicion de cas :		
Une personne qui présente au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë sans autre cause évidente :	Une personne qui présente au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente	Une personne qui présente une aggravation de symptômes respiratoires connus, comme de l'asthme par exemple, sans autre cause évidente
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fièvre (&gt;38 C°)</li> <li>→ Toux importante</li> <li>→ Difficultés respiratoires (hors asthme)</li> <li>→ Douleurs thoraciques</li> <li>→ Perte de l'odorat et du goût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ douleurs musculaires</li> <li>→ fatigue inhabituelle pour l'activité;</li> <li>→ nez qui coule ( ! si enfant allergique connu : éternuements, nez qui coule ou yeux rouges/qui chatouillent sont plutôt un signe d'allergie);</li> <li>→ maux de gorge;</li> <li>→ maux de tête;</li> <li>→ perte franche d'appétit</li> <li>→ diarrhée aqueuse sans vomissement</li> </ul>	

- Un adulte de plus de 18 ans est un cas suspecté de Covid- 19 aux mêmes conditions que les enfants, mais la fièvre doit être accompagnée d'au moins un autre symptôme majeur ou mineur. Dans ce cadre, il **NE PEUT PAS** participer au camp.



Pour tous, <b>PEUT</b> participer au camp pour suspicion de cas :			
Une personne ayant été testée positif, symptômes légers	Une personne ayant été testée positif, après une hospitalisation	Personne faisant partie de la bulle sociale de quelqu'un ayant été testé positif	Personne revenant d'un voyage de + de 48h à l'étranger
<b>Attention, UNIQUEMENT :</b> → 10 jours après l'apparition des symptômes → Si amélioration des symptômes → Si absence de fièvre depuis au moins 3 jours	<b>Attention, UNIQUEMENT</b> → Sur accord d'un médecin	<b>UNIQUEMENT après</b> → Une quarantaine de 10 jours et un test négatif → SAUF pour les enfants de - de 6 ans qui ne doivent pas être testés. Ils peuvent participer au camp dès la fin de leur quarantaine.	<b>UNIQUEMENT à condition de :</b> → fournir un test négatif réalisé après son retour en Belgique

### UN COORDINATEUR COVID

Chaque patro doit avoir un coordinateur covid désigné dans son équipe. Cette personne peut être le président, mais peut également être quelqu'un d'autre si ça se prête mieux. C'est la personne de contact pour les autorités et les parents en ce qui concerne la situation sanitaire. Il est donc important que tout le monde, parents y compris, puissent avoir ses coordonnées facilement en cas de questions ou de gestion de cas. Il doit donc pouvoir être joignable en tout temps.

Il est chargé de mettre en place, avec l'équipe de cadres, les mesures de précaution sanitaire pendant le camp. Il s'assure aussi que tous les participants sont au courant de celles-ci. Il garde un œil sur les actions mises en place pour pouvoir les évaluer et les améliorer si besoin.

